TEMPS DE TRAVAIL – DROITS A CONGES
DECLARATION DE LA DELEGATION CGT AU BUREAU DU CSFPT

Le bureau du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale était réuni ce matin de 9h à 10h.

La délégation CGT est intervenue comme suit sur la question du temps de travail et des droits à congés mis à mal par la loi Dussopt :

« En 2019, le CSFPT a eu à connaitre du projet de loi dit de Transformation de la Fonction Publique (TFP).

En cette année 2021, les dispositions de la Loi Dussopt relatives à la question du temps de travail et des droits à congés des agents territoriaux produisent leurs effets délétères.

Le 4 février près de 200 manifestations ont eu lieu sur toute la France à l'occasion desquels des agents territoriaux ont revendiqué le maintien de leurs acquis sociaux en la matière et leur rejet de la loi Dussopt.

A la Ville de Paris, à Châtellerault, à Nantes, des intersyndicales se sont mise en place et réunissant les organisations syndicales membres du CSFPT.

Hier, sur et sous la neige, par une température de moins 4, 200 agents et cadres déterminés de la Communauté urbaine du Grand Reims à l'appel de la CGT et de la CFDT ont fait grève et défilé, exigeant la reconnaissance de la pénibilité de leur travail par le biais du dispositif dit des sujétions particulières permettant une réduction de leur temps de travail.

Aujourd'hui, la Gazette des communes publie un entretien avec le maire de Bonneuil sur Marne qui déclare « Je n'entends pas me plier à l'injonction du Préfet de délibérer ».

La CGT salut cette position et invite les 54 000 employeurs territoriaux à s'aligner sur-celle-ci.

La CGT invite les participants au bureau du CSFPT de ce jour, DGCL, collège employeurs et collège organisations syndicales, à réagir à ces différents éléments :

- La mobilisation des agents ;
- La mise en œuvre de sujétions particulières pour reconnaitre la pénibilité du travail sous la forme d'une réduction du temps de travail ;
- La position du maire de Bonneuil sur Marne ».

https://cgtsp.fr/